



CONTRAT D'ASSISTANCE CANALISATIONS BOUCHÉES



Ce contrat couvre le débouchage des canalisations d'évacuation des eaux vannes et usées en cas d'engorgement, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'habitation.

J'AI SOUSCRIT CE CONTRAT, AVEC QUEL AUTRE CONTRAT COMPLÉTER MA COUVERTURE EAU ?

- Réparations Fuites ✓
- Réparations Fuites Plus ✓
- Robinetterie ✓
- Assurance Perte d'Eau ✓

ÉLÉMENTS COUVERTS ET PRESTATIONS PRISES EN CHARGE

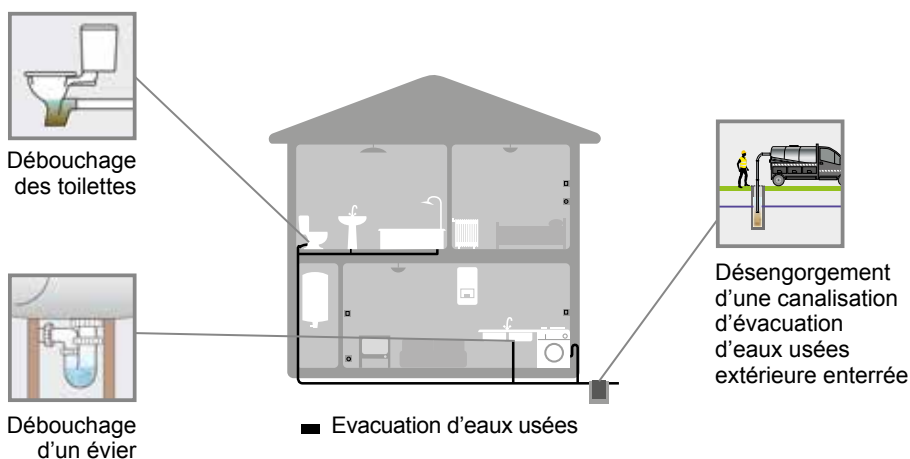
En cas d'engorgement, ce contrat prend en charge :

- ▶ Débouchage ou réparation des canalisations d'évacuation privatives d'eaux vannes et d'eaux usées situées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'habitation comme par exemple celles des toilettes, de l'évier ou de la baignoire.

Engorgement: absence totale d'écoulement des eaux vannes et/ou des eaux usées.

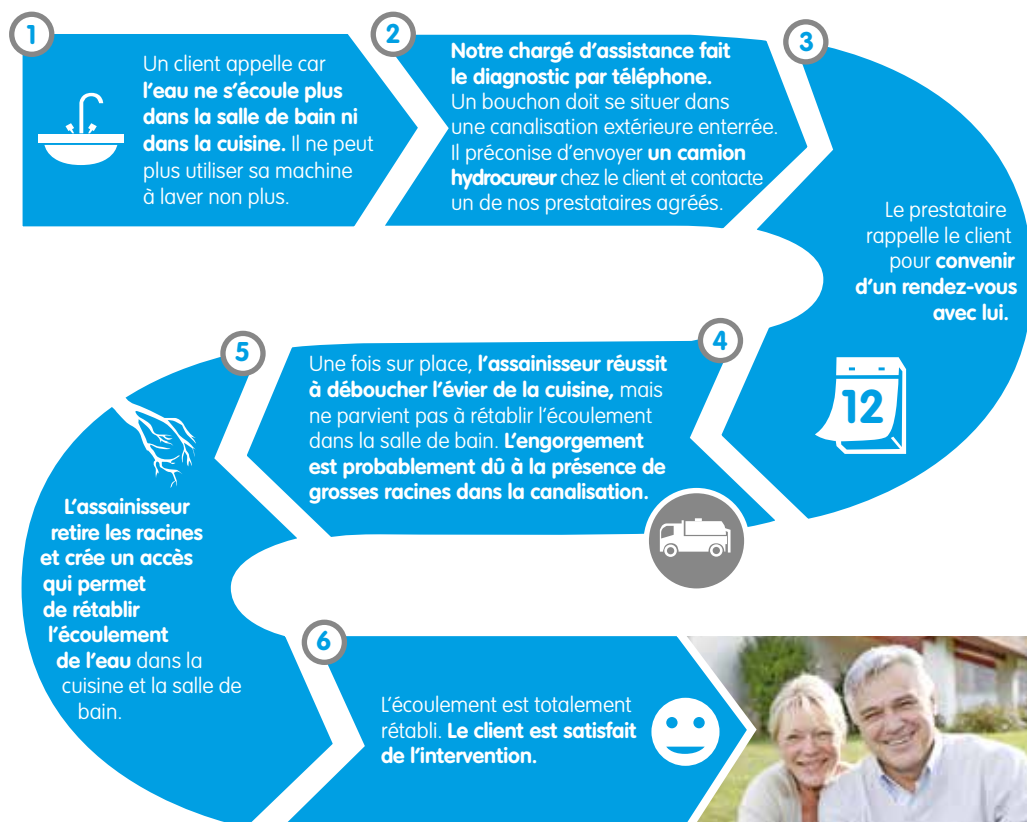
EXCLUSIONS

- ▶ Sanibroyeurs ;
- ▶ Fosses septiques traditionnelles ou toutes eaux ;
- ▶ Bacs à graisse ;
- ▶ Canalisations communes à plusieurs habitations.



CONTRAT D'ASSISTANCE CANALISATIONS BOUCHÉES

EXEMPLE D'UNE INTERVENTION



► L'intervention en détails

► Matériel

Un camion hydrocureur



Un coupe-racine



► Corps de métier

Un plombier

Un assainisseur

LE SAVIEZ-VOUS?

Doméo ne fait pas de retour de garantie suite à un désengorgement.

En effet, des engorgements répétitifs peuvent s'expliquer par une mauvaise utilisation des installations ou un défaut datant de la création de l'installation. Pour permettre le bon écoulement des eaux usées, une canalisation d'évacuation doit être construite avec une pente minimale. Or, dans certains cas, l'installation n'est pas faite dans les règles de l'art et la pente n'est pas suffisante, voire inversée. On parle alors de contre-pente.

Il faut distinguer les canalisations permettant l'acheminement des eaux pluviales et les canalisations d'évacuation des eaux vannes et des eaux usées.

Doméo couvre les canalisations d'évacuation des eaux vannes et eaux usées mais ne couvre pas les canalisations des eaux pluviales.

Eaux vannes : eaux d'évacuation des WC / toilettes.

Eaux usées : eaux d'évacuation des éviers, douches, baignoires, lavabos, bidet, lave-mains, vidange des machines.